# PR-225 A

*16 juin 2003*

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 690 000 francs destiné à l'étude de la restauration de la campagne Rigot, parcelle 2182, feuille 80 de la commune de Genève-Petit-Saconnex.**

**Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

La commission des travaux s'est réunie le 8 janvier, le 5 mars, les 16 et 30 avril 2003 sous la présidence de M[me] Linda de Coulon pour étudier cette proposition. Que M[me] Ursi Frei et M. Patrick Nicollier qui ont assuré la prise des notes de ces séances soient remerciés de cet important travail.

**Bref rappel de la proposition**

L'Etat de Genève a offert la campagne Rigot en droit de superficie à la Ville de Genève, à laquelle il appartient désormais d'assurer, après étude, l'aménagement de ce nouveau patrimoine vert de la Ville de Genève. Il s'agit d'une surface d'environ 53 000 m$^2$.

Le 28 juillet 1999, la villa Rigot et ses abords ont été classés monument historique par le Conseil d'Etat. L'ensemble du périmètre est l'objet d'un projet de déclassement en zone de verdure lancé par la Ville de Genève, à l'exclusion d'une surface de 12 000 m$^2$ dévolue à une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public pour la reconstruction du collège Sismondi, tel que présenté dans le plan N° 28988, en cours d'examen par le Grand Conseil et le Conseil municipal, parallèlement à une procédure d'opposition après la mise à l'enquête publique du projet. La situation de ces deux nouvelles zones n'interdit pas une revalorisation soignée du parc, bien au contraire, mais en assurant la mixité des usages. Au sein de la campagne, il est prévu que les pavillons de l'Institut universitaire des hautes études internationales soient démolis, leur activité étant transférée dans la future Maison de la paix, sur les parcelles N° 2096, fe 83, commune Genève-Petit-Saconnex, propriété des CFF, et N° 2120, fe 83, commune Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, redonnant ainsi la campagne à sa vocation d'origine.

C'est dire que, si la volonté de restaurer cette propriété ancienne est évidente, il faut aussi relever que cet espace est au centre d'un ensemble de projets. Dans ces conditions, les enjeux de l'étude présentée consistent à définir pour une part le devenir même de cette campagne et, pour une autre part, à formuler des recommandations en vue des aménagements riverains futurs.

Ainsi, le long de l'avenue de France, le parc de la campagne Rigot sera délimité par les voies de tramway, ce qui impliquera d'apporter un soin tout particulier au traitement des lieux. De même, à la hauteur du chemin Rigot, il conviendra tout à la fois de respecter les conditions du site et d'assurer une inscription correcte du collège Sismondi comme de la Maison de la paix. C'est également sur ce chemin qu'aboutira la passerelle piétonne et cyclable venant de Sécheron et dont le Conseil administratif propose la construction au-dessus des voies ferrées.

**Travaux de la commission**

**Séance du 8 janvier 2003**

*Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions*

M. Ruffieux précise tout d'abord que cette proposition PR-225 fait suite à la volonté exprimée par le Conseil municipal de rétablir la parcelle Rigot en zone de verdure, en parfait accord avec le Conseil d'Etat qui accordera sur ce terrain un droit de superficie à la Ville. L'idée de construire un musée d'ethnographie dans cet espace n'est en revanche plus d'actualité.

Diverses constructions occupent la campagne Rigot: le collège Sismondi, la villa Rigot et différents baraquements provisoires. Le collège Sismondi sera démoli et reconstruit en bordure du parc sur une surface déjà délimitée. Les courts de tennis seront déplacés et les activités qui ont pris place dans le bâti provisoire devraient trouver leur place dans la nouvelle Maison de la paix. La villa Rigot, quant à elle, sera bien entendu préservée et ses anciens accès restaurés. Dans cette optique, il est prévu de lancer un concours de paysagistes et le cahier des charges devrait demander de rétablir les éléments historiques. Ce secteur sera ouvert au public.

Le parc s'inscrit dans un ensemble qui se développe progressivement dans le quartier de Sécheron avec, notamment, la création de la ligne de tram mais aussi une continuation des liaisons piétonnes et l'édification d'une passerelle au-dessus des voies CFF. Les piétons devraient ainsi pouvoir rejoindre le lac depuis la place des Nations en toute quiétude. Une halte RER trouvera également place dans ce secteur. Un concours international a été lancé pour la construction de la Maison de la paix et un premier choix effectué. L'aménagement paysager devra être harmonisé et fera l'objet lui aussi d'une mise au concours.

*Discussion en présence de M. Michel Ruffieux*

M. Ruffieux ajoute, dans un premier temps, que les mandats ont été attribués selon les normes réservées aux marchés publics et que plusieurs architectes ont

été mis en concurrence. Il souligne qu'il faudrait retenir non pas uniquement le critère financier, soit le montant des honoraires, mais aussi et surtout l'approche architecturale choisie par les différents professionnels.

Un commissaire s'inquiète quant à lui du coût final de l'opération projetée. En effet, assure-t-il, s'il convient de multiplier par dix le montant du crédit d'étude pour obtenir le coût des travaux envisagés, il constate avec stupeur que l'aménagement de ce parc s'élèvera à quelque 7 millions de francs pour une surface de 53 000 m$^2$.

M. Ruffieux explique qu'il faut réhabiliter un espace qui n'est pas organisé en un parc à l'heure actuelle. De plus, il faut établir des jonctions avec les voies du tram, réaliser des cheminements piétonniers et mettre en place un éclairage public. Pour ce faire, il va de soi que les différents services municipaux concernés travaillent de façon coordonnée.

*Discussion de la commission*

Le groupe libéral estime le coût de cet aménagement bien trop élevé et se refuse à voter cette proposition en l'état. Il convient de rechercher une solution plus économique.

Les représentants socialistes, pour leur part, ne sont pas étonnés du coût qu'impose une pareille réalisation, dans la mesure où la création d'un parc s'apparente, en termes d'importance, à la construction d'un édifice majeur. En revanche, ils souhaitent recevoir des informations complémentaires pour cette raison même, et c'est cette démarche qui permettra peut-être de faire quelques économies.

Les radicaux sont favorables à la création de ce parc, mais ils s'abstiendront pour les mêmes raisons que le groupe libéral.

Les Verts, pour leur part, s'étonnent de ce que certains groupes refusent des investissements à long terme de la Ville de Genève pour des parcs, alors même que cette cité en tire une partie non négligeable de sa renommée. Ils voteront le crédit demandé.

L'AdG/SI et l'AdG/TP ne se disent pas choquées du montant proposé et soutiendront la proposition, à l'inverse du groupe démocrate-chrétien qui rejoint les positions libérale et radicale.

Suite à ce premier tour de table, la proposition est néanmoins formulée d'étudier plus à fond l'aménagement de ce parc, tel que le propose le Conseil administratif, afin d'en réduire le coût dans la mesure du possible. En effet, pour une

majorité de la commission, il faut réfléchir à une réalisation plus modeste débouchant sur un entretien d'un coût raisonnable. Les Verts proposent l'aménagement d'une friche urbaine et pour le moins d'amender la proposition pour montrer clairement que la commission émet des réserves.

Les socialistes rappellent, quant à eux, que le désordre organisé en ville coûte relativement cher. L'expérience de la couverture des voies CFF n'a pas été facile et le prouve si besoin est, même si l'idée mérite réflexion. Ils ne trouvent en revanche pas judicieux de diminuer la somme proposée et demanderaient plutôt d'inclure dans le concours de nouveaux paramètres, quitte à établir pour l'heure un rapport intermédiaire.

Le groupe démocrate-chrétien demande en conséquence une nouvelle audition de M. Ruffieux.

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 11 oui (2 L, 1 R, 2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 DC), 1 non (R) et 2 abstentions (Ve).

**Séance du 5 mars 2003**

*Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public*

M. Gfeller indique tout d'abord que les différentes études concurrentes en cours concernent l'aménagement de la campagne Rigot proprement dite, alors qu'un mandat autre consiste à effectuer un plan précis de l'arborisation actuelle ainsi qu'un relevé des éléments historiques subsistant dans cette zone de verdure, vestiges de l'ancien parc qu'il conviendrait de sauvegarder ou de réhabiliter.

L'une des parcelles appartenant à l'Etat comprendra la ligne de tram et cette infrastructure impliquera des variations de niveau du sol. Par ailleurs, le collège Sismondi sera reconstruit en dur et le chemin Rigot élargi. Ensuite, la Maison de la paix sera réalisée et l'espace occupé aujourd'hui par des baraquements libéré. Une passerelle sera construite au-dessus des voies CFF. En 2007-2008 seulement pourra commencer la restauration de la campagne. Un grand nombre d'arbres d'espèces diverses importées des cinq continents s'y trouvent, dont l'état de santé n'est pas toujours excellent. Selon des examens effectués par l'Etat, 10% d'entre eux sont même sérieusement atteints. Des discussions ont eu lieu entre le Canton et le Service des espaces verts et de l'environnement pour les remplacer. De plus, si la volonté perdure d'ouvrir cette propriété au public, il faut également pouvoir y accueillir différents types d'utilisateur-trice-s. L'objectif est ainsi de créer une promenade entre le lac et la place des Nations.

*Discussion en présence de MM. Michel Ruffieux et Philippe Gfeller*

Au cours de la discussion qui s'engage, il apparaît que les travaux envisagés visent la mise en valeur des éléments architecturaux, la création de cheminements pour un parc, l'étude de l'arborisation actuelle et l'établissement d'un éclairage public dans cette surface de 53 000 m$^2$, sans compter l'aménagement des abords de la boucle du tram.

M. Ruffieux précise aussi que l'établissement du cahier des charges du mandat mis au concours est bien avancé et que les critères d'évaluation sont définis. Il rappelle à cette occasion que ses services ne font qu'appliquer les normes en vigueur concernant les marchés publics et préconisées par les SIA. En revanche, le cahier des charges du concours n'est pas encore terminé et doit encore être approuvé par les experts avant toute diffusion qui de toute façon doit rester confidentielle.

A un commissaire qui demande de recevoir le règlement et la procédure du concours, M. Ruffieux souligne que les procédures de la Ville de Genève sont transparentes et contrôlées; pour le surplus, une commission des concours SIA intervient en cas de non-respect, situation qui ne s'est encore jamais produite avec notre municipalité.

*Discussion de la commission*

Aux yeux de nombreux commissaires, le coût semble très élevé, bien qu'il leur paraisse difficile de refuser le crédit, dans la mesure où la valorisation de cet espace est indispensable.

Le groupe socialiste remarque que l'aménagement d'un parc est assez coûteux, surtout lorsqu'il est à l'abandon, et qu'en conséquence il n'est pas surpris par la somme annoncée; il votera le crédit. L'AdG/SI est du même avis.

Les commissaires radicaux estiment, quant à eux, que la commission devrait voter le crédit d'étude, un concours ne pouvant être évité. Que les candidats rivalisent d'imagination, tel est leur vœu! Les parcs de Genève sont, en principe, d'une extrême sobriété, et leur valeur est liée aux essences plantées et à l'histoire même de la République qu'il est nécessaire de respecter. Les radicaux s'inquiètent aussi de la procédure et craignent que le Conseil administratif veuille par trop bâtir, ce qui serait regrettable. Il conviendrait de se contenter de rafraîchir la zone, de démolir les baraquements provisoires et de redonner de la place à la nature. Toutefois, il est certain que même un aménagement de ce type coûte de l'argent.

Les libéraux refuseront cette proposition par trop onéreuse et qui conduit à dépenser des sommes toujours plus importantes, alors même que la situation économique mondiale se péjore et que notre Ville sera appelée, elle aussi, à se serrer la ceinture.

Au terme de cette discussion, il apparaît que toutes les réponses n'ont pas été données, ne serait-ce que parce que les bonnes questions n'ont pas été posées à MM. Ruffieux et Gfeller, ou qu'il serait nécessaire d'auditionner le Conseil administratif lui-même. Enfin il convient de relever que plusieurs informations souhaitées ne peuvent être fournies, le projet de mandat n'étant pas suffisamment avancé.

*(Intelligenti pauca.)*

La proposition est faite alors de suspendre les travaux et de reprendre l'étude de cette proposition ultérieurement.

Au vote, cette proposition est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 S, 1 R, 3 L), 1 non (AdG/SI) et 2 abstentions (1 AdG/SI, 1 AdG/TP).

**Séance du 16 avril 2003**

*Audition de M^mes^ Magali Fornachon, présidente de l'Association des nouveaux immeubles de Montbrillant, Caroline Fornachon, membre, et Evelyne Filipovic, ancienne présidente de l'association*

M^me^ Magali Fornachon explique que, depuis 1991, l'association se préoccupe des intérêts de ce quartier. Il s'agit notamment de prendre en charge l'animation, de s'occuper des services d'entraide et de garder un œil attentif sur ce qui se passe dans le secteur.

A son avis, le quartier est déjà généreusement pourvu en espaces verts pour promeneurs, amateurs de tranquillité (Jardin botanique, parc de l'Ariana) et en places de jeux pour les tout-petits. En revanche, elle relève qu'il y a peu d'espaces à disposition pour les adolescents et préadolescents, qui sont actuellement très nombreux dans cette partie de la ville, et quasiment aucun lieu ouvert à la gent canine exclusivement.

M^me^ Fornachon rappelle par ailleurs que durant les années 1990 à 1995 beaucoup de logements ont été construits dans le périmètre de Montbrillant-Les Colombettes, et qu'un grand nombre de familles avec des enfants en bas âge y ont emménagé à l'époque. Aujourd'hui, les gosses ont grandi et sont devenus des adolescents qui méritent aussi que leurs besoins soient pris en considération. C'est pourquoi, au nom de son association, M^me^ Fornachon formule les demandes suivantes:

– un espace, qui serait un lieu de rencontres interculturelles et intergénérationnelles où pourraient être organisées des fêtes, à l'image de ce qui a été réalisé dans le parc des Cropettes;
– une place de jeux adaptée aux aspirations de la population des jeunes de 10 à 19 ans, comprenant notamment un terrain de foot, un autre de basket et des rampes de skate-board;

– un espace exclusivement réservé aux chiens;
– dans la mesure du possible, un parcours Vita intégré dans cet espace.

Cette dernière demande découle de la fermeture des terrains de sport de Varembé en dehors des heures d'entraînement et du prochain réaménagement de la place Châteaubriand qui ne comportera plus, selon Mme Fornachon, ni skate-park ni espace canin. L'aménagement de la campagne Rigot est l'occasion qui fait le larron, ce d'autant que cet espace vert est suffisamment éloigné des immeubles pour que les activités sportives et ludiques qui pourraient s'y dérouler ne troublent pas le sommeil des habitants des immeubles de Montbrillant, au contraire de ce qui se passe à l'heure actuelle, puisque toute cette jeunesse se retrouve dans le parc intérieur des immeubles, soit sous les fenêtres des chambres à coucher de nombreux locataires.

Mme Filipovic pour sa part indique qu'elle est déléguée par les propriétaires de chiens. Elle relève tout d'abord qu'il y a 12 000 chiens en ville de Genève et assure la commission que la majorité des propriétaires sont des gens responsables. Elle rappelle que ces propriétaires paient une taxe annuelle de 80 francs et que leur(s) bête(s), pour bien être éduquées, doivent pouvoir être libres de leurs mouvements dès leur plus jeune âge. Elle remarque que la rive droite est beaucoup moins pourvue de parcs à chiens que la rive gauche, et que celui de Châteaubriand a tout bonnement disparu du nouvel aménagement, en dépit du cahier des charges du concours d'architecture demandant son maintien.

Mme Filipovic souligne encore qu'il existe nombre de personnes âgées dans ce quartier qui ne peuvent se déplacer trop loin pour promener leur(s) chien(s).

*Discussion en présence des personnes auditionnées*

Dans le cours de cet échange, la commission apprend également de Mme Magali Fornachon qu'elle n'a pas participé à l'élaboration du règlement du concours pour l'aménagement de la campagne Rigot. Mme M. Fornachon complète en outre ses propos, expliquant que le parc intérieur de ces immeubles de Montbrillant a un énorme défaut: de fait, c'est une véritable cage de résonance, puisque les bâtiments sont construits en forme de U. Et ce sont à chaque fois les chambres à coucher qui donnent sur cette cour intérieure! L'association avait installé des cages de football pour les adolescents et préadolescents, mais suite à de nombreuses plaintes elle a dû les ôter, sans que, d'ailleurs, cela ne modifie quoi que ce soit, puisque les jeunes, et pour cause, sont toujours là.

*Discussion de la commission*

La présidente de la commission rappelle qu'il est convenu d'entendre une deuxième association, le Groupement des habitants de Vermont, avant d'entamer le débat proprement dit et de passer au vote. La discussion est donc suspendue.

**Séance du 30 avril 2003**

*Audition de M^me^ Kindler, présidente du Groupement des habitants de Vermont, et de M. Frigerio, secrétaire*

M. Frigerio explique, dans un premier temps, que le Groupement des habitants de Vermont souhaite, de fait, être auditionné depuis le 23 mars 2002, lorsqu'il a été convoqué par M. Ferrazino au sujet de l'aménagement de la campagne Rigot. A cette occasion, le groupement avait appris que les travaux prévus relevaient du Canton, soit du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et qu'aucune modification n'était plus possible. Aux yeux du groupement, la consultation démocratique a pris ce jour-là une tournure plutôt curieuse, vu la difficulté à se faire entendre. Or le groupement tient à souligner que c'est lui, et lui seul, qui est à l'origine de la démarche concernant la campagne Rigot. Il est favorable, en outre, à la reconstruction du collège Sismondi, mais au bas de la parcelle, car le bruit provenant de l'avenue de la Paix est infernal dans le secteur réservé à l'établissement scolaire.

M^me^ Kindler souligne, de son côté, qu'elle connaît des personnes habitant près de l'avenue de France et qui ont déménagé à cause du bruit occasionné par la circulation automobile. Il lui semble donc difficile que des élèves puissent étudier correctement en un pareil lieu. Le mieux serait de bâtir ce collège le long du chemin Rigot, à proximité de la nouvelle halte RER.

*Discussion en présence des personnes auditionnées*

M. Frigerio apprend encore à la commission que le Groupement des habitants de Vermont avait d'autres griefs à l'encontre du projet d'aménagement de la campagne Rigot, mais qu'il a fait des concessions, notamment pour ce qui touche à la boucle du tram et à l'emplacement de la Maison de la paix.

Enfin, M. Frigerio, de façon générale et conclusive, souhaite que la concertation entre les autorités et la population s'améliore et qu'il soit à l'avenir mieux tenu compte des diverses opinions exprimées.

*Discussion de la commission*

Le groupe démocrate-chrétien est disposé à voter cette proposition d'aménagement, mais souhaite qu'une protection phonique soit réalisée pour protéger le collège Sismondi des nuisances routières.

Les commissaires socialistes rappellent, pour leur part, que, concernant le collège précité, vu l'état d'avancement du projet, il est bien trop tard pour remettre sa réalisation en cause. Ils voteront par ailleurs la proposition PR-225, en souhaitant vivement que le Conseil administratif en réduise le coût de réalisation.

Les membres radicaux de la commission feront de même, mais ils tiennent néanmoins à émettre une réserve au sujet du musée d'ethnographie. Ils estiment en effet que l'espace prévu doit demeurer libre de toute construction et leur groupe s'opposera à toute édification d'un musée à cet endroit; il s'agit de respecter le site, de ne pas le bétonner, ni de le bitumer, ni même de le couvrir de pierres et de cailloux divers, mais de verdure uniquement. Enfin, si musée il devait y avoir, ce serait, selon ce groupe, sur les voies CFF proches.

Les Verts s'estiment quant à eux satisfaits, surtout s'ils pouvaient avoir l'assurance que la communication entre la population, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat allait s'améliorant. Quant à la campagne Rigot, elle doit retrouver son état originel et donc être préservée de toute minéralisation.

L'AdG/SI partage l'inquiétude des Verts, de même que l'AdG/TP.

Le groupe libéral ne mâche pas ses mots au sujet de la concertation dont le mode de fonctionnement lui paraît être au moins à deux vitesses. Il maintient les réserves exprimées antérieurement et informe la commission qu'il attend toujours que lui soient fournis les règlements concernant les cahiers des charges des concours et du jury, alors même qu'il les a demandés depuis des mois. Il est d'avis de geler le projet et il ne le votera en tous les cas pas.

**Conclusion et vote de la commission**

Dans un premier temps quatre recommandations, une venant du groupe démocrate-chrétien, deux du groupe radical et une enfin du groupe socialiste, sont mises aux voix.

Première recommandation (DC):

«Le Conseil municipal recommande que soient prises en considération les demandes suivantes de l'Association des immeubles de Montbrillant:

– un espace, qui serait un lieu de rencontres interculturelles et intergénérationnelles où pourraient être organisées des fêtes, à l'image de ce qui a été réalisé dans le parc des Cropettes;
– une place de jeux adaptée aux aspirations de la population des jeunes de 10 à 19 ans, comprenant notamment un terrain de foot, un autre de basket et des rampes de skate-board;
– un espace exclusivement réservé aux chiens.»

Mise au vote, cette recommandation est refusée par 6 non (2 R, 1 Ve, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP), 5 oui (2 DC, 2 S, 1 L) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 2 L).

Deuxième recommandation (R):

«Le Conseil municipal recommande que l'étude d'aménagement évite une minéralisation des espaces naturels.»

Mise au vote, cette recommandation est acceptée par 13 oui (2 R, 1 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 2 S, 3 L) et 1 non (DC).

Troisième recommandation (R):

«Le Conseil municipal souhaite que la partie inférieure de la campagne Rigot ne soit pas réservée pour la construction d'un éventuel nouveau musée d'ethnographie ou toute autre construction qui obstruerait le dégagement vers l'est.»

Mise au vote, cette recommandation est acceptée par 7 oui (2 R, 1 Ve, 2 AdG/TP, 2 S), 6 non (1 DC, 1 Ve, 2 AdG/SI, 2 L) et 1 abstention (L).

Quatrième recommandation (S):

«Le Conseil municipal recommande de faire participer les associations de quartier à l'élaboration du programme du concours puis au jugement de ce dernier.»

Mise au vote, cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 S, 1 DC, 1 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 L) et 4 abstentions (1 DC, 2 R, 1 L).

Dans un deuxième temps, au bénéfice des explications fournies, la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter la proposition PR-225 par 12 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 2 R, 1 Ve, 1 L), 1 non (L) et 1 abstention (L) et à voter le projet d'arrêté ci-dessous, étant précisé qu'à l'article 3 la durée d'amortissement a été ramenée à 3 annuités, à la demande des services financiers.

*PROJET D'ARRÊTÉ CORRIGÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 690 000 francs destiné à l'étude de la restauration de la campagne Rigot, parcelle N° 2182, fe 80, commune Genève-Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 690 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.